



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 18 mai 2021
HEURE : 19 h 30
LIEU : Vidéoconférence ZOOM – Diffusée en direct sur YouTube

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BILODEAU Michel, maire suppléant de Bromont
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham et préfète suppléante
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville Bedford
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MILLER William, maire de Brome
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Sont absents: BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham
BELLEFROID Martin, maire de Pike River

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique du CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire et le greffier M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Sont présents une partie de la séance : monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur régional des cours d'eau, madame Cynthia Jacob, coordonnatrice des services financiers et administratifs, madame Tania Szymanski, coordonnatrice au développement des communautés, monsieur Nacim Khennache, aménagiste et madame Marjolaine Farand de la firme Raymond Chabot.

Les journalistes Claude Hébert et Cynthia Laflamme sont également présents en mode écoute.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 avril 2021
4. Présentation des états financiers 2020 (SÉSAMM) par Raymond Chabot Grant Thornton : Rapport financier et rapport du vérificateur externe
5. Rappel : Déclaration (divulgaration d'informations relatives aux apparentés pour l'année 2021)
6. Actualités du CLD
 - 6.1. Retour sur l'AGA du CLD du 27 avril 2021
 - 6.2. Dépôt du rapport annuel du CLD et court bilan de l'année 2020
 - 6.3. Résultats sondage de satisfaction de la clientèle
 - 6.4. Fonds d'aide d'urgence aux entreprises
 - 6.5. Recommandation du CA de la MRC : Autorisation de signature de l'avenant 10 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
7. COVID-19
 - 7.1. État de la situation au 18 mai 2021 : Évolution du nombre de cas par municipalité
 - 7.2. Rapport de la séance extraordinaire du comité administratif du 10 mai 2021
 - 7.3. Soutien financier à l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi pour l'aide à la recherche de logement
8. Rapport du comité de gestion de l'eau du 11 mai 2021
 - 8.1. Octroi de contrat – Appel d'offres no 4-2021 – Travaux d'aménagement et d'entretien des branches 46 et 46A du ruisseau aux Morpions dans la municipalité de Sainte-Sabine
 - 8.2. Octroi de contrat – Appel d'offres no 7-2021 - Travaux d'aménagement dans un cours d'eau sans désignation près de la rue Chantal à Dunham
 - 8.3. Abandon du projet en lien avec la branche 4 du cours d'eau Swennen
 - 8.4. Nomination – Officier désigné pour l'application du Règlement 04-0416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de Brome-Missisquoi et pour l'enlèvement des obstructions au libre écoulement de l'eau



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

9. Compte-rendu des comités du réseau de développement des communautés
 - 9.1. Comité de coconstruction transport du 5 mai 2021
 - 9.2. Comité de reconnaissance et financement pérenne du travail de proximité du 5 mai 2021
 - 9.3. Comité logement du 4 mai 2021
10. Développement social – Transfert des fonds non dépensés de la Fondation Lucie et André Chagnon à l'organisme qui prend la relève dans le dossier
11. Comité consultatif en attractivité et immigration
 - 11.1. Rapport du 22 avril 2021
 - 11.2. Nomination d'un nouveau membre (ressource du CLD)
12. Aménagement
 - 12.1. Certificats de conformité hors comité
 - 12.1.1 Certificat de conformité – Règlement 1841-27-2021 modifiant le règlement de zonage 1841 – Ville de Cowansville
 - 12.1.2 Certificat de conformité – Règlement 1842-01-2021 modifiant le règlement de lotissement 1842 – Ville de Cowansville
 - 12.1.3 Certificat de conformité – Règlement 405-20 modifiant le règlement de zonage 382-19 – Ville de Dunham
 - 12.1.4 Certificat de conformité – Résolution 2021-05-169 en vertu du règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Ville de Lac-Brome
 - 12.1.5 Certificat de conformité – Résolution 2021-05-170 en vertu du règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Ville de Lac-Brome
 - 12.1.6 Certificat de conformité – Règlement 026-21 modifiant le règlement de zonage 96-10 – Municipalité de Saint-Armand
 - 12.1.7 Certificat de conformité – Règlement 414-21 modifiant le règlement de zonage 382-19 – Ville de Dunham
13. Matières résiduelles
 - 13.1. Rappel aux municipalités : Envoi de l'Annexe 1 sur leur gestion des matières organiques
14. Adoption du rapport d'exploitation 2020 – Programme de subvention au transport adapté (PSTA)
15. Compte-rendu du comité des communications (sécurité publique) du 22 avril et du 17 mai 2021
16. Compte-rendu verbal du comité consultatif pour les services de santé dans Brome-Missisquoi du 10 mai 2021
17. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 3 mai 2021
 - 17.1. Changement de dénomination de la région administrative de l'Estrie
 - 17.2. Autorisation de signature de l'entente relative à la gestion de travaux dans le cours d'eau Mercure entre la MRC Brome-Missisquoi et la MRC de Rouville
 - 17.3. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi
 - 17.4. Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine – Demande de décentraliser le système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale
18. Suivi de la demande de changement de région administrative
19. Dépenses supplémentaires à autoriser par le conseil, le cas échéant
20. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de mai et de juin 2021
21. Correspondances
 - 21.1. Invitation à l'assemblée générale annuelle 2021 de l'Agence forestière de la Montérégie le jeudi 10 juin 2021
 - 21.2. Invitation à l'assemblée générale annuelle 2021 de l'OBV Yamaska le 3 juin 2021
 - 21.3. MRC de Rouville : Emprise ferroviaire du Canadien Pacifique pour le tronçon Saint-Hyacinthe – Farnham
 - 21.4. MRC de Beauharnois-Salaberry : Représentation politique en faveur d'une augmentation des investissements culturels de provenance gouvernementale en Montérégie
 - 21.5. MAPAQ et AAC : Suivi en lien avec la résolution demandant de faciliter l'établissement en permanence des travailleurs étrangers saisonniers qui le désirent
 - 21.6. Ministère des Transports – Réduction de la limite de vitesse sur la route 202
 - 21.7. MRC de Montcalm – Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes
 - 21.8. Assemblée générale annuelle 2021 des membres de la FQM le 30 septembre 2021
 - 21.9. MRC Matawinie – Demande d'appui pour conditions Réseau Accès entreprise Québec
22. Questions diverses
23. Deuxième période de questions du public
24. Levée de la séance

208-0521

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

209-0521

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question écrite n'a été reçue des citoyens.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 avril 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉ

210-0521

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 (SÉSAMM) PAR
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON :
RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

CONSIDÉRANT que le vérificateur externe dépose au conseil les états financiers consolidés de la MRC au 31 décembre 2020 et son rapport de vérification;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU :**

De prendre acte du dépôt, par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, des états financiers de la MRC au 31 décembre 2020 et du rapport de vérification et d'en transmettre copie électronique au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ

**RAPPEL : DÉCLARATION (DIVULGATION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX
APPARENTÉS POUR L'ANNÉE 2021)**

Un rappel est fait aux maires de remplir, dans les meilleurs délais, la *Déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés 2021* et de la remettre complétée à [madame Cynthia Jacob](#), coordonnatrice des services administratifs et financiers de la MRC.

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Beauchamp présente les actualités du CLD.

RETOUR SUR L'AGA DU CLD DU 27 AVRIL 2021

Monsieur Beauchamp fait un retour sur l'AGA du CLD du 27 avril 2021.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU CLD ET COURT BILAN DE L'ANNÉE 2020

Monsieur Beauchamp présente le rapport annuel du CLD et fait un court bilan de l'année 2020. Notamment, 667 entreprises ont été accompagnées par le CLD.

RÉSULTATS DU SONDRAGE DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Un sondage réalisé auprès des entreprises desservies en 2020 par le CLD démontre un niveau record de satisfaction de la clientèle à l'égard des services du CLD.

FONDS D'AIDE D'URGENCE AUX ENTREPRISES

Monsieur Beauchamp fait le suivi du fonds d'aide d'urgence aux entreprises. Il évoque notamment une augmentation récente des nouvelles demandes d'aides d'entreprises en raison du passage en zone rouge de l'Estrie.



N° de résolution
ou annotation

211-0521

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 10 AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT que le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT que ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement du Québec depuis le 30 septembre 2020 et dont la fermeture a été ordonnée afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 2 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour bonifier le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale pour la reprise des activités, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables à certaines entreprises du secteur du tourisme, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 juin 2021, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger la période de bonification pour la reprise des activités pour les entreprises ayant été fermées plus de 180 jours et de permettre l'octroi d'une compensation pour fermeture aux entreprises qui ont pu reprendre leurs activités, mais qui doivent fermer à nouveau en raison d'un ordre de fermeture;

CONSIDÉRANT que le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature par le préfet, monsieur Patrick Melchior, de l'avenant 10 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ADOPTÉ

COVID-19 – ÉTAT DE LA SITUATION AU 18 MAI 2021 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CAS PAR MUNICIPALITÉ ET SUIVI

Monsieur Desmarais présente l'évolution du nombre de cas de la COVID-19 dans les municipalités de la MRC. Le nombre de cas est très stable. Monsieur Melchior fait également le suivi des sorties publiques en lien avec le passage en zone rouge de l'Estrie et la demande pour revenir en zone orange.

RAPPORT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 MAI 2021

Monsieur Melchior présente le contexte de la séance extraordinaire du comité administratif laquelle s'est tenue le 10 mai 2021.

SOUTIEN FINANCIER À L'OFFICE D'HABITATION DE BROME-MISSISQUOI POUR L'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT

CONSIDÉRANT que les statistiques produites par la SCHL démontrent que les taux d'inoccupation des logements dans les municipalités de Brome-Missisquoi et les villes périphériques sont très bas;

CONSIDÉRANT que les organismes du milieu craignent que le manque de logements sur le territoire de Brome-Missisquoi et la pandémie exacerbe l'enjeu de la recherche de logements pour plusieurs citoyens;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, un service de recherche au logement a été offert aux citoyens de Brome-Missisquoi qui se cherchaient un logement pour le 1^{er} juillet;

CONSIDÉRANT que ce service, géré par l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi, a soutenu plus 50 personnes dans leur recherche;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, un fonds spécial pour les besoins d'urgence en logement était disponible, soit pour l'entreposage temporaire de meubles, les frais de lits d'urgences d'organismes, les frais de motels, ou d'équipements de camping pour les personnes en situation d'itinérance;

CONSIDÉRANT que présentement il n'y a pas de fonds spécial pour les besoins d'urgence ni pour l'accompagnement des citoyens dans la recherche de logements;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le versement d'un fonds d'urgence de 10 000 \$, provenant du fonds spécial COVID-19 obtenu du MAMH, à l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi pour fournir des heures supplémentaires à une ressource pour l'appui à la recherche de logements pour les citoyens de Brome-Missisquoi et pour créer un fonds d'urgence temporaire. L'office sera responsable de fournir un rapport et les pièces justificatives à la MRC et de remettre les sommes non utilisées selon les spécifications de l'entente signée.

D'autoriser la signature par le directeur général, monsieur Robert Desmarais, d'une entente avec l'organisme à cet effet.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

213-0521

214-0521

215-0521

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 11 MAI 2021

Monsieur Lajeunesse présente le rapport du comité de gestion de l'eau lequel s'est tenu le 11 mai 2021.

**OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO 4-2021 –
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES BRANCHES 46 ET 46A DU
RUISSEAU AUX MORPIONS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE**

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et d'entretien des branches 46 et 46A du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine ;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité des soumissions reçues ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien des branches 46 et 46A du cours d'eau Morpions au plus bas soumissionnaire conforme, *Huard Excavation inc.* au montant de 270 460 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le greffier à transmettre un avis d'adjudication à l'entrepreneur relativement à ce contrat.

De répartir les dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO 7-2021 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
DANS UN COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION PRÈS DE LA RUE CHANTAL À DUNHAM**

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement du cours d'eau sans désignation situé près de la rue Chantal à Dunham ;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité des soumissions reçues ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement du cours d'eau sans désignation situé près de la rue Chantal à Dunham au plus bas soumissionnaire conforme, *Huard Excavation inc.* au montant de 50 135 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le greffier à transmettre un avis d'adjudication à l'entrepreneur relativement à ce contrat.

De répartir les dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

ABANDON DU PROJET EN LIEN AVEC LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU SWENNEN

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien du cours d'eau ont été réalisés en 2019 dans la branche 4 du cours d'eau Swennen pour corriger la problématique d'écoulement à l'origine de la demande d'entretien ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'une bonification environnementale visait l'aménagement d'une aire de sédimentation et d'une aire de filtration dans la branche 4 du cours d'eau Swennen et que ces travaux étaient assujettis à une autorisation ministérielle du MELCC;

CONSIDÉRANT que la contestation de la contribution financière exigée par le MELCC pour destruction de milieu humide et hydrique a entraîné des délais importants pour la délivrance de l'autorisation ministérielle, reçue en janvier 2021;

CONSIDÉRANT que de nouveaux propriétaires ont entretemps acquis la propriété où les travaux d'aménagement étaient prévus et débuté une culture maraichère sur le site autrefois en friche;

CONSIDÉRANT que les propriétaires refusent les travaux et que la municipalité de Saint-Armand les appuie ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'abandonner le projet d'aménagement dans la branche 4 du cours d'eau Swennen et de ne pas conclure de contrat pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉ

216-0521

**NOMINATION – OFFICIER DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 04-0416
RELATIF À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU SITUÉS SUR LE
TERRITOIRE DE BROME-MISSISQUOI ET POUR L'ENLÈVEMENT DES OBSTRUCTIONS
AU LIBRE ÉCOULEMENT DE L'EAU**

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de Tommy Cioc à titre d'inspecteur à la gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur à la gestion de l'eau doit être nommé par le conseil des maires pour fins d'application du règlement 04-0416;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur à la gestion de l'eau peut avoir à gérer l'enlèvement d'obstructions au libre écoulement de l'eau susceptibles de causer des dommages aux biens et aux personnes;

CONSIDÉRANT l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
ET RÉSOLU :**

De nommer monsieur Tommy Cioc comme officier désigné pour l'application du règlement 04-0416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de Brome-Missisquoi et comme personne désignée pour l'enlèvement des obstructions au libre écoulement de l'eau des cours d'eau conformément à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉ

COMITÉ DE COCONSTRUCTION EN TRANSPORT DU 5 MAI 2021

Madame Szymanski fait le compte rendu du comité de coconstruction en transport lequel s'est tenu le 5 mai 2021.



N° de résolution
ou annotation

217-0521

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**COMITÉ DE RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT PÉRENNE DU TRAVAIL DE
PROXIMITÉ DU 5 MAI 2021**

Madame Szymanski fait le compte rendu du comité de reconnaissance et de financement pérenne du travail de proximité lequel s'est tenu le 5 mai 2021.

COMITÉ LOGEMENT DU 4 MAI 2021

Madame Grimard fait le compte rendu du comité logement lequel s'est tenu le 4 mai 2021.

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL – TRANSFERT DES FONDS NON DÉPENSÉS
DE LA FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON À L'ORGANISME
QUI PREND LA RELÈVE DANS LE DOSSIER**

CONSIDÉRANT le financement du réseau de développement de la communauté territoriale de Brome-Missisquoi par la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) à l'égard duquel la MRC Brome-Missisquoi agissait à titre de fiduciaire;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi agit maintenant à titre de fiduciaire de cette nouvelle demande, et ce, dès 2021;

CONSIDÉRANT qu'une portion du financement de la FLAC n'a pas été utilisé, plus particulièrement, un solde de 37 748,41 \$ subsistait au 31 décembre 2020, mais 3 165,61 \$ ont été dépensés par la MRC en 2021, de sorte qu'il subsiste maintenant un solde de 34 582,80 \$;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le transfert des fonds non dépensés (34 582,80 \$) de la Fondation Lucie et André Chagnon à l'organisme qui prend la relève dans le dossier à titre de fiduciaire, soit la Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi, ainsi qu'à la Fondation Lucie et André Chagnon.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF EN ATTRACTIVITÉ ET IMMIGRATION DU 22
AVRIL 2021**

Monsieur Dorion présente le rapport du comité consultatif en attractivité et immigration lequel s'est tenu le 22 avril 2021.

218-0521

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE
(RESSOURCE DU CLD DE BROME-MISSISQUOI)**

CONSIDÉRANT la récente création par le conseil du comité consultatif en attractivité et immigration;

CONSIDÉRANT la pertinence d'avoir une ressource du CLD au sein de ce comité, notamment afin d'arrimer les différentes actions entre la MRC, le CLD et les partenaires;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

219-0521

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser la nomination d'un nouveau membre technique sur le comité consultatif en attractivité et immigration, soit monsieur Denis Beauchamp, directeur du développement économique du CLD de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-27-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1841 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 5 mai le règlement 1841-27-2021 modifiant le règlement de zonage 1841;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à créer la zone Rb-18 (quartier Papineau), de modifier les normes d'aménagement dans les zones Raa-11 et Raa-12 et de modifier les normes de stationnement sur le territoire de la ville.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1841-27-2021 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

220-0521

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1842-01-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1842 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 5 mai le règlement 1842-01-2021 modifiant le règlement de lotissement 1842;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier les normes de lotissement dans la zone Raa-11.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1842-01-2021 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

221-0521

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 405-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 382-19 – VILLE DE DUNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Dunham a transmis à la MRC le 26 avril le règlement 405-20 modifiant le règlement de zonage 382-19;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier l'annexe A « Terminologie » afin d'ajouter certaines définitions relatives aux infrastructures.



N° de résolution
ou annotation

222-0521

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 405-20 de la Ville de Dunham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 2021-05-169 EN VERTU DU RÈGLEMENT
406 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – VILLE DE LAC-BROME**

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 12 mai la résolution 2021-05-169 en vertu du règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que la résolution vise à autoriser l'usage « services véhicules lourds » sur le lot 4 266 023 du 513, chemin Knowlton, et ce, sous certaines conditions;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution 2021-05-169 de la Ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

223-0521

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 2021-05-170 EN VERTU DU RÈGLEMENT
406 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – VILLE DE LAC-BROME**

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 12 mai la résolution 2021-05-170 en vertu du règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que la résolution vise à autoriser deux usages principaux dans deux bâtiments différents sur le lot 3 939 811 du 1169, chemin Knowlton, et ce, sous certaines conditions;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution 2021-05-170 de la Ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

224-0521

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 026-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 96-10 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Armand a transmis à la MRC le 13 mai le règlement 026-21 modifiant le règlement de zonage 96-10;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à autoriser l'usage résidentiel multifamilial (R3) dans la zone P-12;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 026-21 de la Municipalité de Saint-Armand **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

225-0521

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 414-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 382-19 – VILLE DE DUNHAM**

CONSIDÉRANT que la Ville de Dunham a transmis à la MRC le 14 mai le règlement 414-21 modifiant le règlement de zonage 382-19;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à agrandir la zone CR-2 à même la zone P-6 afin de permettre et d'encadrer le projet de « Jardin-de-Bière » ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 414-21 de la Ville de Dunham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

**RAPPEL AUX MUNICIPALITÉS :
ENVOI DE L'ANNEXE 1 SUR LEUR GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES**

Madame Grimard fait un rappel à certaines municipalités de procéder à l'envoi à RECYC-Québec de l'annexe 1 sur leur gestion des matières organiques afin d'obtenir la ristourne concernant leur niveau d'efficacité.

226-0521

**ADOPTION DU RAPPORT D'EXPLOITATION 2020 –
PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport d'exploitation 2020 du *Programme de subvention au transport adapté* (PSTA) tel que vérifié par Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

227-0521

228-0521

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS (SÉCURITÉ PUBLIQUE) DU 22 AVRIL ET DU 17 MAI 2021

Monsieur Desmarais fait le compte-rendu des rencontres du comité des communications (sécurité publique) lesquelles se sont tenues le 22 avril et le 17 mai 2021.

COMPTE-RENDU VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES SERVICES DE SANTÉ DANS BROME-MISSISQUOI DU 10 MAI 2021

Monsieur Desmarais fait le compte-rendu verbal du comité consultatif pour les services de santé dans Brome-Missisquoi lequel s'est tenu le 10 mai 2021.

RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 MAI 2021

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif laquelle s'est tenu le 3 mai 2021.

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT que le conseil, par la résolution 179-0421, informait la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, que la MRC Brome-Missisquoi demande que son territoire :

- soit rattaché à la région administrative de l'Estrie aux fins du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- soit maintenu en Montérégie pour les services du MAPAQ et du MFFP;

CONSIDÉRANT qu'un changement de dénomination de la région administrative de l'Estrie est envisagé par la Table des MRC de l'Estrie afin que ladite région se nomme « Cantons-de-l'Est »;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a discuté du changement de nom de la région pour celui des « Cantons-de-l'Est »;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De demander au ministre responsable de la région de l'Estrie et ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de faire les démarches nécessaires afin que la région administrative de l'Estrie se nomme « Cantons-de-l'Est ».

De transmettre également une copie de la résolution à madame Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation, ministre responsable de la Condition féminine et députée de Brome-Missisquoi.

De transmettre la présente résolution au président de la Table des MRC de l'Estrie ainsi qu'à la MRC La Haute-Yamaska pour appui.

ADOPTÉ

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU MERCURE ENTRE LA MRC BROME-MISSISQUOI ET LA MRC DE ROUVILLE

CONSIDÉRANT que le cours d'eau Mercure est sous la compétence commune des MRC Brome-Missisquoi et de Rouville;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau relève de la juridiction du bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et de Rouville;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6), soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

CONSIDÉRANT que des travaux sont requis pour le cours d'eau Mercure situé dans les municipalités d'Ange-Gardien et de Farnham;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de conclure une entente intermunicipale avec la MRC de Rouville aux fins d'exercer leur compétence commune sur le cours d'eau Mercure;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

Que la MRC Brome-Missisquoi demande l'accord de la MRC de Rouville pour la conclusion d'une entente ayant pour objet de lui confier la gestion des travaux requis dans le cours d'eau Mercure.

D'autoriser la signature de l'entente intermunicipale relative à la gestion de travaux dans le cours d'eau mercure entre la MRC Brome-Missisquoi et la MRC de Rouville par le préfet, monsieur Patrick Melchior, et par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 02-0621 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par monsieur Daniel Tétreault, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, il ou un(e) autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi*. Un projet de règlement est également présenté aux membres du conseil. Une copie de ce projet de règlement est mise à la disposition du public par internet.

APPUI À LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE – DEMANDE DE DÉCENTRALISER LE SYSTÈME DE SANTÉ DU QUÉBEC AFIN DE FAVORISER UNE GOUVERNANCE LOCALE

CONSIDÉRANT que la centralisation du système de santé et de services sociaux au Québec, découlant de la réforme de 2015 parrainée par le ministre de l'époque, le Dr Gaétan Barrette, a privé les régions de l'autonomie nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins et aux priorités de la population;

CONSIDÉRANT que cette centralisation des pouvoirs a entraîné une déconnexion entre les centres décisionnels et les lieux où sont dispensés les services;

CONSIDÉRANT que la lourdeur administrative actuelle est un obstacle à l'efficacité de la dispensation des soins de santé et de services sociaux dans les régions;

CONSIDÉRANT que l'absence de gouvernance et de direction locales prive les établissements d'une autonomie indispensable à l'administration de soins adaptés à leur clientèle, en fonction de leurs besoins et caractéristiques propres;

CONSIDÉRANT que les établissements de proximité, notamment celui de Maria-Chapdelaine, n'ont pas l'autonomie budgétaire nécessaire pour s'autogérer en fonction des réalités particulières de leur milieu;

CONSIDÉRANT que les organisations du travail locales et les différents salariés souhaitent, par une décentralisation, participer et être impliqués dans les décisions en fonction du réel besoin du personnel de la santé et des services sociaux ainsi que des usagers;

CONSIDÉRANT que les élus des municipalités des régions sont témoins des conséquences de cette centralisation;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés sous le vocable « Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé » lesquels demandent la décentralisation du système de santé;

CONSIDÉRANT que lesdits 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au ministre de la Santé et des Services sociaux cet été, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'un Conseil des Médecins, Dentistes et Pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier; et,
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier.

CONSIDÉRANT que les démarches de plusieurs organisations et acteurs à cet égard visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

CONSIDÉRANT que la gestion de la crise sanitaire actuelle (pandémie de la COVID-19) nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque au système de santé centralisé actuel;

CONSIDÉRANT que toutes les régions éloignées au Québec sont durement impactées par la centralisation des soins de santé et de services sociaux;

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 62-03-21 de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT que, bien qu'ayant une excellente collaboration avec le CIUSSS de l'Estrie, la MRC Brome-Missisquoi partage certaines des préoccupations de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est d'avis qu'une décentralisation favoriserait une meilleure efficacité du fonctionnement et une plus grande responsabilisation au niveau local;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

D'appuyer les quatre recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé;

D'appuyer la résolution 62-03-21 de la MRC de Maria-Chapdelaine;

Que la présente résolution soit transmise aux acteurs suivants :

- Monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Madame Isabelle Charest, ministre et députée de Brome-Missisquoi
- Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
- À la MRC de Maria-Chapdelaine
- À toutes les municipalités du territoire de la MRC pour un appui également.

ADOPTÉ

SUIVI DE LA DEMANDE DE CHANGEMENT DE RÉGION ADMINISTRATIVE

Monsieur Melchior fait le suivi de la demande de changement de région administrative. Selon les informations obtenues, le décret de transfert en Estrie serait effectif avant le 15 juin 2021.



N° de résolution
ou annotation
230-0521

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE À AUTORISER PAR LE CONSEIL

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement de la dépense suivante en date du 18 mai 2021 :

| | |
|--|------------------|
| MRC La Haute-Yamaska (Carrières & Sablières « Sites limitrophes ») | 50 513 \$ |
| Total : | 50 513 \$ |

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS
DE MAI ET DE JUIN 2021**

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de mai et de juin 2021.

CORRESPONDANCES

Diverses correspondances sont présentées à l'attention du conseil des maires.

**INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021 DE L'AGENCE FORESTIÈRE
DE LA MONTÉRÉGIE LE 10 JUIN 2021**

Une invitation à l'assemblée générale annuelle 2021 de l'Agence forestière de la Montérégie le 10 juin 2021 est présentée au conseil des maires.

**INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021
DE L'OBV YAMASKA LE 3 JUIN 2021**

Une invitation à l'assemblée générale annuelle 2021 de l'OBV Yamaska le 3 juin 2021 est présentée au conseil des maires.

**MRC DE ROUVILLE : EMPRISE FERROVIAIRE DU CANADIEN PACIFIQUE POUR LE
TRONÇON SAINT-HYACINTHE – FARNHAM**

Une résolution de la MRC de Rouville en lien avec l'emprise ferroviaire du CP pour le tronçon Saint-Hyacinthe – Farnham est présentée au conseil des maires.

**MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY : REPRÉSENTATION POLITIQUE EN FAVEUR
D'UNE AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS CULTURELS DE PROVENANCE
GOUVERNEMENTALE EN MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT qu'à l'initiative de Culture Montérégie, la firme KPMG a réalisé une étude portant sur : « L'importance économique du secteur culturel en Montérégie »;

CONSIDÉRANT que ce rapport a révélé que le milieu culturel de la Montérégie était sous-financé par les gouvernements provincial et fédéral, compte tenu du poids démographique de la région et de sa contribution à l'emploi;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière des données présentées dans cette étude, le Conseil de la culture a recommandé aux élus de faire des représentations politiques en faveur d'une augmentation des investissements culturels gouvernementaux en Montérégie;

CONSIDÉRANT que selon les données compilées par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les dépenses en culture réalisées par les gouvernements provincial et fédéral sont au montant de 24 \$ / habitant en Montérégie, ce qui en fait la région du Québec la moins financée;

231-0521



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'à titre indicatif, à l'échelle de la province de Québec, les deux (2) gouvernements investissent en moyenne un montant de 203 \$ / habitant;

CONSIDÉRANT que dans une étude distincte réalisée par l'OCCQ, les données compilées démontrent l'importance des efforts déployés par le milieu municipal afin de soutenir le milieu culturel (dépense de 70,51 \$ / habitant);

CONSIDÉRANT qu'à la lecture de ces données, il ressort également qu'entre 2016 et 2018, la Montérégie est l'une des régions où le milieu municipal a le plus augmenté ses dépenses en culture (variation de + 8 %);

CONSIDÉRANT que les élus souhaiteraient que les gouvernements bonifient les investissements culturels en Montérégie puisque ces dépenses sont génératrices d'importantes retombées économiques;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-088 transmise par la MRC de Beauharnois-Salaberry;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution 2021-04-088 transmise par la MRC de Beauharnois-Salaberry.

De demander au ministère de la Culture et des Communications et au ministère du Patrimoine canadien de prendre acte des constats énoncés dans le rapport intitulé « L'importance économique du secteur culturel en Montérégie » et d'augmenter substantiellement les dépenses dans le milieu culturel en Montérégie.

De transmettre la présente résolution aux députés provinciaux et fédéraux du territoire, à titre informatif.

De transmettre la présente résolution à Culture Montérégie ainsi qu'à la Table de concertation régionale de la Montérégie et à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

MAPAQ ET AAC : SUIVI EN LIEN AVEC LA RÉSOLUTION DEMANDANT DE FACILITER L'ÉTABLISSEMENT EN PERMANENCE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SAISONNIERS QUI LE DÉSIRENT

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ainsi que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada ont transmis des correspondances à la MRC en réponse à la résolution adoptée par la MRC.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 202

Le MTQ a proposé aux villes de Cowansville et Dunham d'analyser la possibilité de réduire la vitesse à 70 km/h sur un tronçon de 2,3 km, ce à quoi les municipalités auraient acquiescé. Le MTQ réalisera cette validation ce printemps et communiquera avec la MRC dès que les conclusions seront disponibles.

MRC DE MONTCALM – PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES

Une résolution de la MRC de Montcalm en lien avec le *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes* est présentée au conseil des maires. Le conseil demande à ce que le comité de transport de la MRC analyse cette demande avant de prendre position.



N° de résolution
ou annotation

232-0521

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021 DES MEMBRES DE LA FQM LE 30
SEPTEMBRE 2021**

Une invitation à l'assemblée générale annuelle 2021 des membres de la FQM le 30 septembre 2021 est présentée au conseil des maires.

**MRC MATAWINIE –
DEMANDE D'APPUI POUR CONDITIONS RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC**

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à la convention d'aide financière que chaque municipalité régionale de comté recevra 900 000 \$ d'ici au 31 mars 2025 pour bonifier l'offre de services déjà existante, et ce, en embauchant au minimum deux ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT que dès la première année, chaque municipalité régionale de comté devra dépenser 300 000 \$, sinon les sommes non dépensées devront être retournées au gouvernement;

CONSIDÉRANT que malgré toute la bonne volonté des municipalités régionales de comté d'embaucher deux ressources additionnelles ou plus, il est quasi impossible de dépenser ces 300 000 \$ dès la première année de la convention;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-05-32 transmise par la MRC Matawinie;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution 2021-05-32 de la MRC Matawinie.

De demander au gouvernement du Québec d'assouplir les règles de la convention afin de permettre de dépenser les 900 000 \$ au cours de la durée de la convention et non par tranche annuelle et d'inclure dans les dépenses admissibles les dépenses de réalisation des projets réalisés par les conseillers embauchés.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère de l'Économie et de l'Innovation ainsi qu'à madame Isabelle Charest, ministre et députée de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

QUESTIONS DIVERSES

Réseau cellulaire

Monsieur Vaughan soulève les problématiques de couverture du réseau cellulaire sur certaines parties du territoire de la MRC. Un suivi sera fait avec les représentants gouvernementaux.

Fibre optique

Monsieur Janecek soulève certaines problématiques au niveau du fonctionnement des systèmes d'alarme suite à l'installation du réseau de fibre optique par IHR. Un suivi sera fait avec l'entreprise sur l'opportunité de faire une communication aux citoyens.

Projet de loi 96

Madame Rosetti fait notamment le suivi des approches de certains citoyens en lien avec le projet de loi 96 concernant le statut des municipalités bilingues.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune nouvelle question du public n'a été portée à l'attention du conseil des maires.



N° de résolution
ou annotation

233-0521

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.